

Médecin généraliste pour la Polynésie française - CDD de 3 mois à 4 ans

La Direction de la santé de Polynésie française

La Direction de la Santé assure les missions essentielles de santé publique (élaboration politique sanitaire, garantie et régulation de l'offre de soins, prévention)

Elle couvre l'ensemble de la Polynésie Française. C'est un milieu professionnel enrichissant, dynamique et la qualité de vie y est très agréable.

Médecin généraliste thésé h/f Temps plein

Pratique de médecine générale de dispensaire, médecine préventive PMI, santé scolaire, accueil d'urgence. Peut être amené à faire des déplacements ponctuels en mission dans les îles.

Localisations : Polynésie française – diverses localisations

Statut : Contrat CDD – Statut de la fonction publique territoriale de Polynésie française

Durée : de 3 mois à 4 ans

Disponibilité du poste : Immédiate

Rémunération : Suivant expérience en correspondance avec grille de la fonction publique territoriale polynésienne (non imposable au titre de l'impôt sur le revenu).
Base brute minimale 3 949 euros hors indemnités complémentaires. Ce montant sera révisé à la hausse par intégration de vos années d'expérience.

Prise en charge par la Polynésie française des frais de transport du lieu de résidence d'origine jusqu'au lieu d'affectation du candidat (toute durée). A partir de 1 an de contrat, prise en charge conjoint(e) et enfants inclus.

+ Indemnité forfaitaire de changement de résidence (contrat 1 an min) + Indemnité forfaitaire mensuelle de logement (contrat 1 an min) + Indemnité forfaitaire d'isolement + gardes et astreintes éventuelles